

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation 22 Novembre 2021	Lundi 29 Novembre 2021	Séance du : Lundi 29 Novembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le vingt-neuf novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 34	
Présents : 26	Pour : 34	
Absents : 11	Contre : 0	
Représentés : 8	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Jacky PEREZ (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet) représentée par Mme Marie-Luce LOSCHI ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), représenté par Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault) représentée par M Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault) représenté par M Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), M Olivier BRUN (Fontès), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé),

Environnement – Convention d'optimisation des économies et des financements liés à l'efficacité énergétique : Approbation

Monsieur RODRIGUEZ rappelle que la loi POPE a créé les Certificats d'Economies d'Energie qui peuvent être obtenus auprès de l'administration si des investissements d'économies d'énergie ont été réalisés. La collectivité, acteur éligible du dispositif des CEE, peut bénéficier de l'obtention directe de CEE puis les vendre sur un marché dédié, sur des travaux d'efficacité énergétiques sur son patrimoine. Elle peut aussi obtenir des CEE qu'elle pourra ensuite vendre si elle octroie des primes incitatives à des personnes physiques ou morales afin de les inciter à la réalisation d'actions d'économies d'énergie éligibles aux CEE.

Dans le cadre des travaux de la commission Développement Durable et plus particulièrement du groupe de travail Transition énergétique du 1 juillet 2021, il a été abordé le dispositif des CEE méconnu par beaucoup d'acteurs (ménages, entreprises et collectivités) au travers de la présentation d'un acteur Local (Montpellier) spécialisé : la Compagnie des économies d'énergie.

Le groupe de travail, puis la commission Développement Durable et enfin le bureau communautaire ont validé l'intérêt de conventionner avec un opérateur afin de valoriser au mieux le potentiel des recettes

liées aux dispositifs des CEE tant pour le patrimoine communautaire que pour les ménages et entreprises du territoire

Par conséquent, Monsieur RODRIGUEZ propose de valider la convention suivante :

- **CONVENTION D'OPTIMISATION DES ECONOMIES ET DES FINANCEMENTS LIES A L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Le partenariat part du constat que la collectivité peut obtenir des financements sur des travaux d'économie d'énergie sur 12 mois antérieurement à la signature de la convention avec la C2E.

La Convention avec la C2E a pour objet d'obtenir des financements reposant sur le dispositif des CEE par les actions suivantes :

- Investissements sur les 12 derniers mois non identifiées comme éligible à des financements CEE
- Actions identifiées mais sur lesquelles aucune demande n'a été réalisée
- Actions planifiées mais optimisables en termes de financement
- Actions échues sur lesquelles des bénéfices additionnels peuvent être obtenus

Déroulement de la prestation

Le déroulé de la mission se compose des étapes ci-après listées :

- 1- Définition de la date de début de mission, de son calendrier prévisionnel et de son périmètre d'action,
- 2- Lancement de mission, collecte d'informations et compte rendu,
- 3- Récapitulatif des informations collectées, analyse, demandes complémentaires éventuelles,
- 4- Analyse des actions déjà réalisées pour estimer les optimisations,
- 5- Analyse des travaux planifiés non intégrés dans les planifications du prestataire CEE pour définir un prévisionnel de CEE,
- 6- Réalisation du rapport de mission intermédiaire et de la planification,
- 7- Mise en œuvre des recommandations et obtentions des bénéfices CEE complémentaires,
- 8- Rapport final, 9- Veille technique et réglementaire.

Rémunération

La rémunération de la C2E sera établie au taux de rémunération de 25% de toutes les recettes et/ou économies obtenues par la Collectivité suite aux recommandations et actions de la C2E pour obtenir des financements.

En conséquence, Monsieur RODRIGUEZ propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** le mandatement de la Compagnie des Economies d'Energies (CEE) pour l'optimisation des économies et des financements liés à l'efficacité énergétique.
- **D'ACTER que** la rémunération de la Compagnie des Economies d'Energies se réalisera selon un taux de rémunération de 25 % de toutes les recettes et/ou économies obtenues par la collectivité dans le cadre des recommandations et actions de la C2E.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur RODRIGUEZ et après en avoir délibéré,

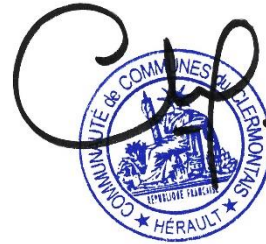
A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le mandatement de la Compagnie des Economies d'Energies (CEE) pour l'optimisation des économies et des financements liés à l'efficacité énergétique.
- **ACTE** que la rémunération de la Compagnie des Economies d'Energies se réalisera selon un taux de rémunération de 25 % de toutes les recettes et/ou économies obtenues par la collectivité dans le cadre des recommandations et actions de la C2E.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.